



**Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot 47,
un acteur du développement local engagé pour la **préservation** et la **transition** de son territoire**

Mercredi 29 janvier 2025

Baptiste BERTHOMÉ – *Technicien de rivière et animateur Zones Humides*
Gwenaël LEBEAU – *Chargé de mission Développement territorial*



Sommaire

1. Présentation du SMAVLOT 47

2. Le pôle **Grand Cycle de L'eau**

- *Généralités sur l'eau et les milieux aquatiques*
- *Gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques*
- *La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau*

3. Le pôle **Développement Territorial**

- *Généralités sur la notion de développement local*
- *Le développement local pour le Pays de la Vallée du Lot et Bastides*



Introduction : Le « millefeuille territorial » en France



**République française =
État central et unitaire**

**1982 : loi de décentralisation =
délégation de certaines compétences à
une échelle plus locale**

**Connaissez-vous les grandes
entités territoriales présentes
en France ?**





Introduction : Le « millefeuille territorial » en France

1

2

3





Introduction : Le « millefeuille territorial » en France

1 la Région



Développement économique, formation, transport...

2

3





Introduction : Le « millefeuille territorial » en France

1 la Région



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Développement économique, formation, transport...

2 le Département

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest



Action sociale : PMI, RSA, APA...

3





Introduction : Le « millefeuille territorial » en France

1 la Région



Développement économique, formation, transport...

2 le Département



Action sociale : PMI, RSA, APA...

3 la Commune



Vie quotidienne : école, urbanisme, environnement...

3 acteurs majeurs = les collectivités territoriales

Des entités indépendantes de l'État dotées d'un exécutif propre et de compétences spécifiques





Introduction : Le « millefeuille territorial » en France

D'autres structures de coopération à l'échelle locale ...

Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI)

communauté de communes,
communauté d'agglomération



Compétences obligatoires :
développement économique, gestion des
déchets, urbanisme, gestion des milieux
aquatiques et prévention des inondations

Syndicat mixte de Pays

établissement de coopération entre
collectivités



Des compétences spécifiques en fonction
des statuts de la structure





1. Présentation du SMAVLOT 47

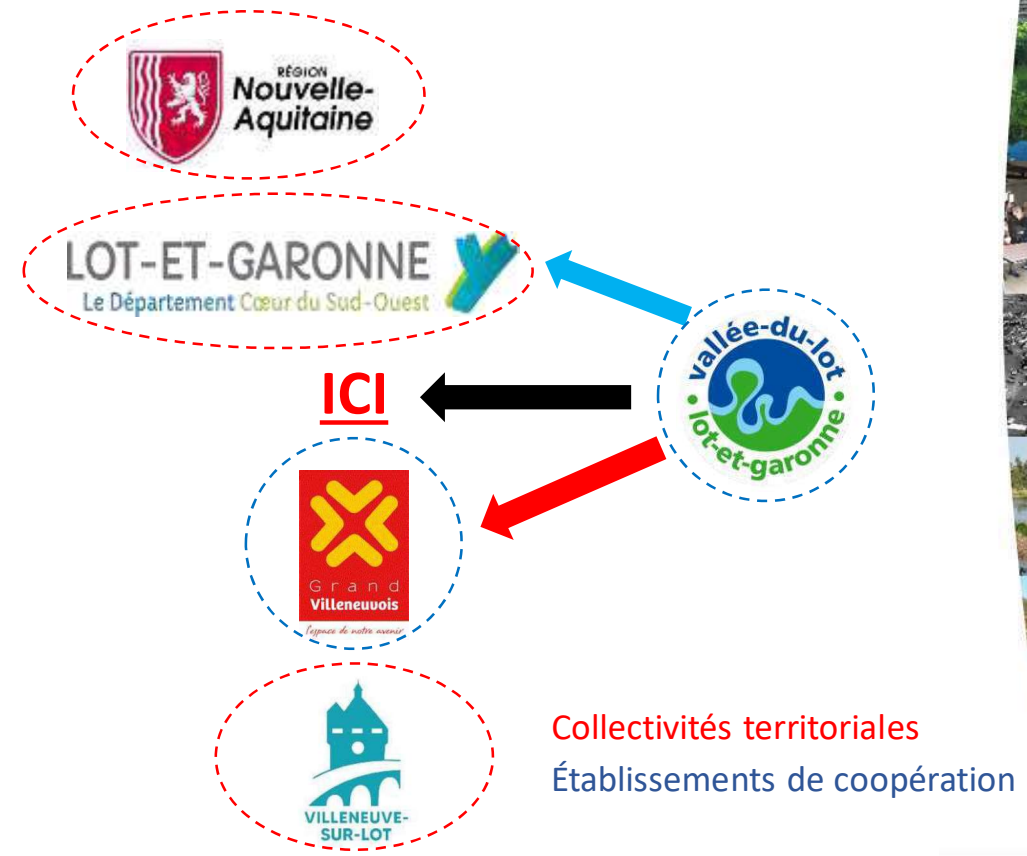
SMAVLOT 47 : Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot 47

Syndicat Mixte de Pays créé en 1997

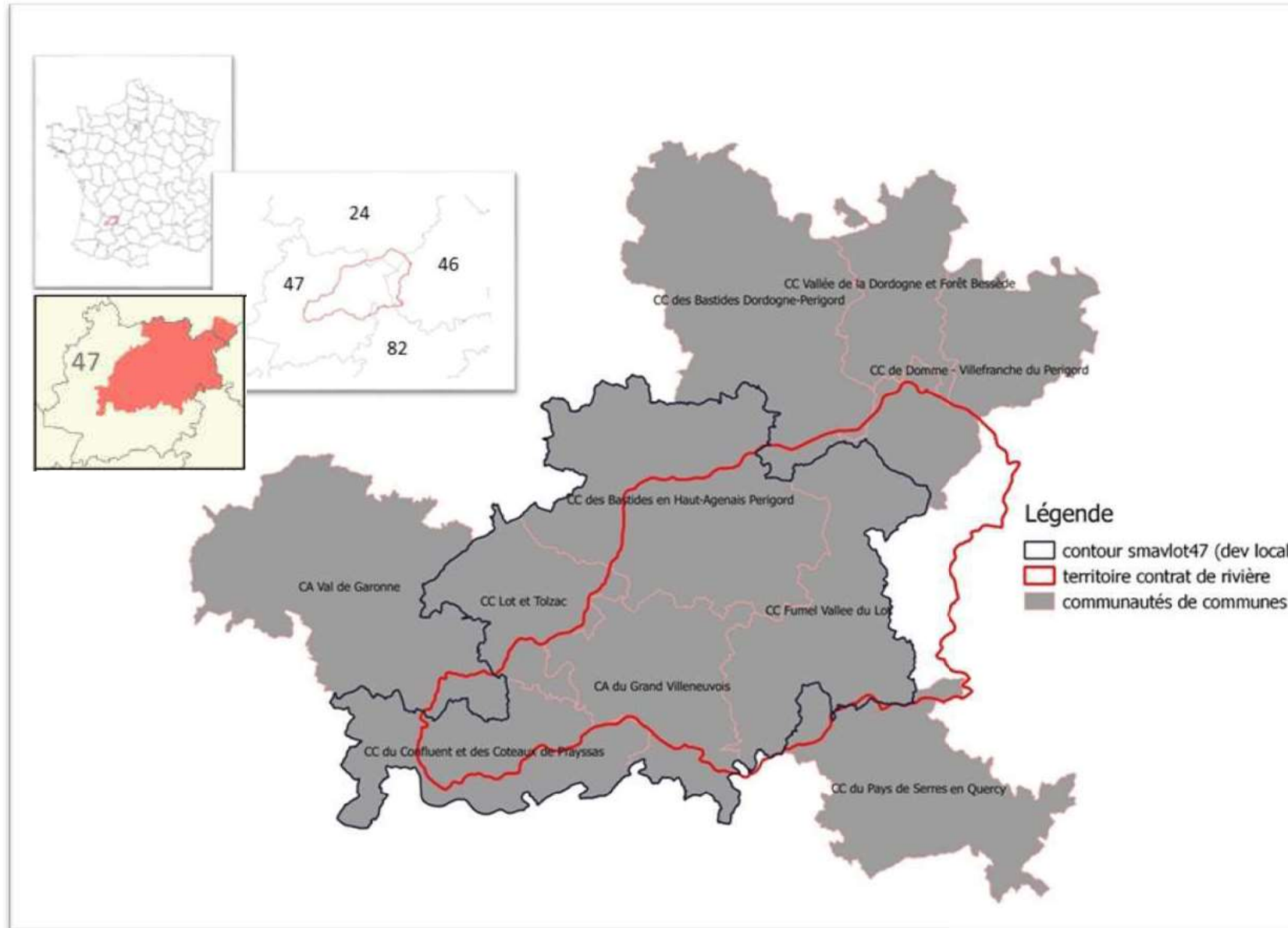
Syndicat **ouvert** : adhésion des EPCI et du conseil département de Lot-et-Garonne

Spécificité locale : deux compétences distinctes réunies dans un seul syndicat

- **Grand cycle de l'eau**
- **Développement territorial**



1. Présentation du SMAVLOT 47





1. Présentation du SMAVLOT 47

Thème 1 : Développement territorial

Animation de contrats et gestion d'enveloppes financières

Animation de démarches innovantes

Appui aux porteurs de projets publics et privés

Thème 2 : Grand cycle de l'eau

Travaux sur cours d'eau

Études spécifiques

Mesures de terrain

Appui aux porteurs de projets publics ou privés

GEMAPI



1. Présentation du SMAVLLOT 47

Territoire de compétences pour le thème « Développement territorial »



1. Présentation du SMAVLOT 47

Territoire de compétences pour le thème « Grand cycle de l'eau »



1. Présentation du SMAVLOT 47

Syndicat pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne



Pôle Grand Cycle de l'Eau

Tél : 05 53 88 39 30
smavlot.rivieres@orange.fr

Pôle Administratif

Tél : 05 53 88 79 88
smavlot47@orange.fr

Pôle Développement Territorial

Tél : 05 53 88 33 97
learderlot47@orange.fr

Jacques BORDERIE
Président

Sandra DUDRAGNE
Directrice

Avril CANTIN
Directrice Adjointe Grand Cycle de l'Eau
Responsable de Pôle - Animatrice Contrat de
Progrès Lot Aul - Assistante techn.Digues et
affluents Gne

Christine MESSERLI
Assistante de direction, Gestionnaire
administrative et financière

Sylvain CHAUMERON
Responsable de Pôle
Développement Territorial

Damien CRABANAT
Chargé Mission Grand Cycle de l'Eau
(Lot Lèmanca Lède) Zones humides

Baptiste BERTHOME
Chargé Mission Grand Cycle de l'Eau
Animateur territorial milieux aquatiques et agriculture
(milieu, aval)

Philippe DELMAS
Chargé Mission Grand Cycle de l'Eau
Animation gestion Quantité/Qualité des eaux

Jules DARAILLAN
Chargé Mission Grand Cycle de l'Eau Animation
gestion quantité/qualité des eaux

Paul LE GARF
Chargé Mission Grand Cycle de l'Eau
petits affluents : Lot (amont, Boudouysou)
Assistance Techn.Tobac

Nadia DEMMAZ
secrétaire polyvalente

Gwenaël LEBEAU
Gestionnaire Local
Chargé Mission développement Territorial

Charlotte ROUSSEAU
chargé Mission éco artisanat commerces info
financements

1. Présentation du SMAVLOT 47

Gouvernance générale du SMAVLOT 47



Les membres du **comité syndical** sont désignés et élisent les membres du **bureau**

1. Présentation du SmaVlot47

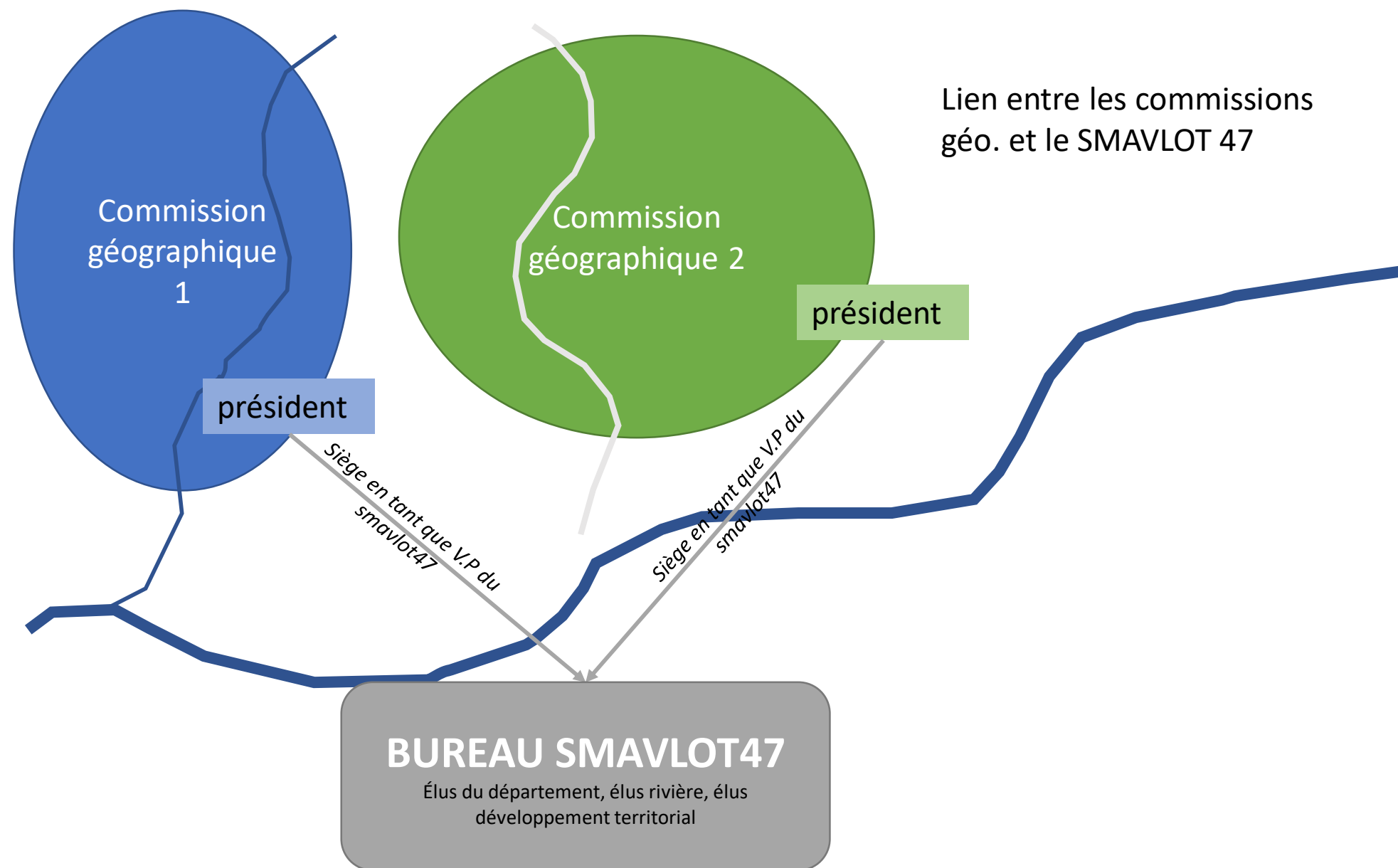
Gouvernance du pôle « Grand cycle de l'eau »

Un fonctionnement en commission géographique



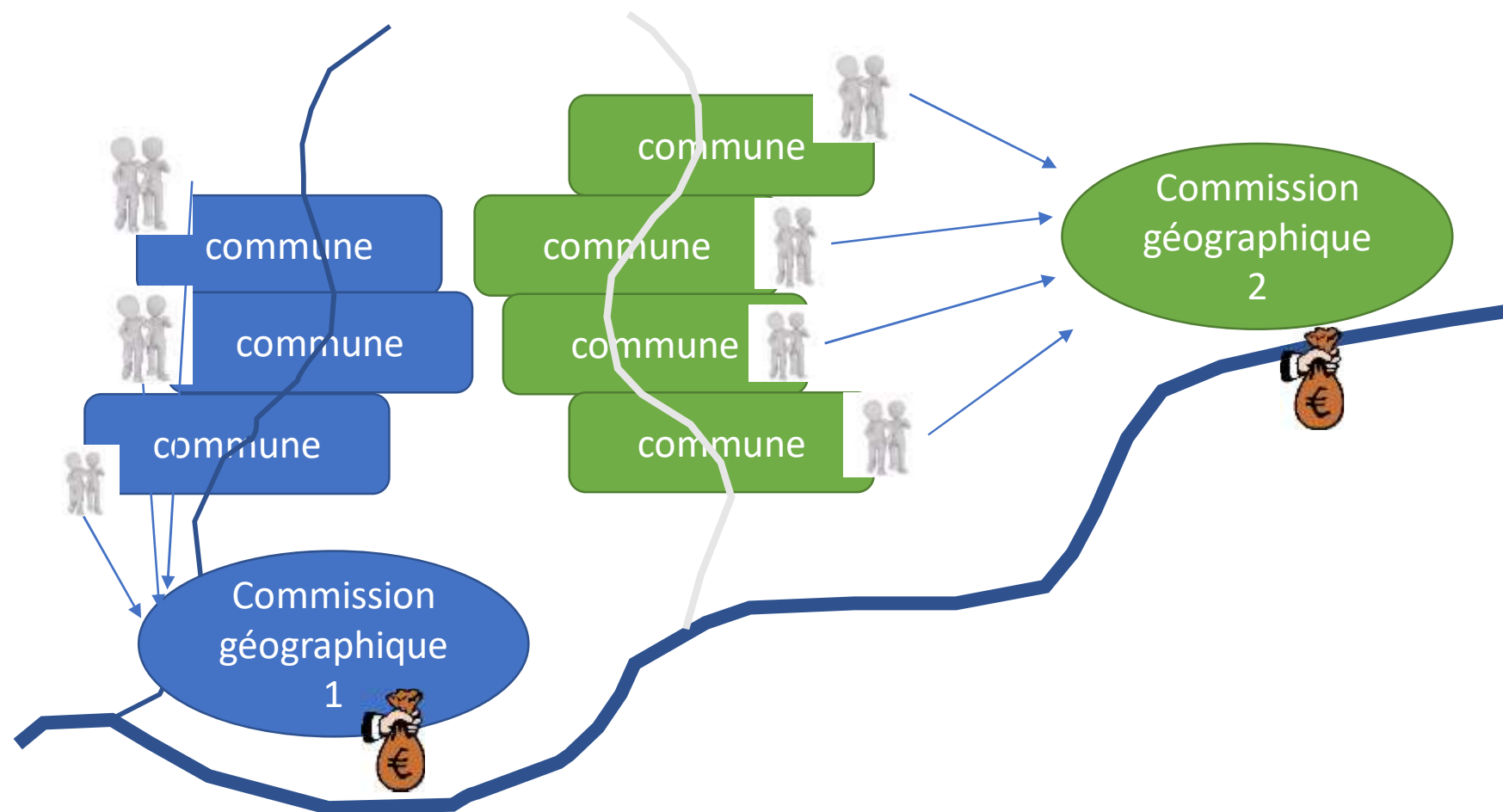
1. Présentation du Smaplot47

Gouvernance du pôle « grand cycle de l'eau »



1. Présentation du Smavlot47

Gouvernance du pôle « grand cycle de l'eau »



Les élus communaux siègent dans les commission géographiques

- ils valident les programmes
- ils disposent d'un budget annuel voté par le comité syndical





1. Présentation du Smavlot47

Gouvernance du pôle « grand cycle de l'eau »

Chaque commission désigne **un président** et des **vice-présidents**

Le comité syndical du SMAVLOT 47 valide le choix des commissions

Le président doit être obligatoirement **délégué communautaire**
(il siègera au SMAVLOT 47)

Les vices présidents peuvent être des **élus communaux**



1. Présentation du SMAVLOT 47

Le financement du syndicat

Les Cotisations des adhérents 2024	Thème 1 : Territoire de projets et de financements, animation générale des dispositifs de développement territorial 1,00 €/habitant pour les communautés de communes. Le Conseil Départemental 47 donne la même somme que l'ensemble des communautés de communes regroupées.	233 448 €
	Thème 2 : Grand cycle de l'eau * GEMA : 4,00 €/habitant Bassin versant Lot * PI : 0.00 €/habitant du bassin versant du Lot * Assistance à maîtrise d'ouvrage GEMA : 0,50 €/habitant bassin versant concerné * Assistance Technique Maitrise d'ouvrage PI : 0.50€/habitant du bassin versant concerné * Hors GEMAPI défini par l'article L211-7 du Code de l'Environnement (items 3,4,6,7,9,10,11,12) * Animation générale au titre du L211-7	381 550 €
les subventions	Europe – État – Région – Agence de l'Eau – Département... pour financer les projets votés chaque année.	moyenne 70 %

1€ / habitant

5€ / habitant

En **2024** :
un budget de fonctionnement de **2,545 M €**
un budget d'investissement de **1,588 M €**



Eau et milieux aquatiques



Mercredi 29 janvier 2025

Baptiste BERTHOMÉ – *Technicien de rivière et animateur Zones Humides – SMAVLOT 47*



A black and white line drawing of a spiral-bound notebook. The notebook is open, showing several blank pages. A pen lies diagonally across the top page. The spiral binding is visible along the left edge. The drawing uses hatching for shading.

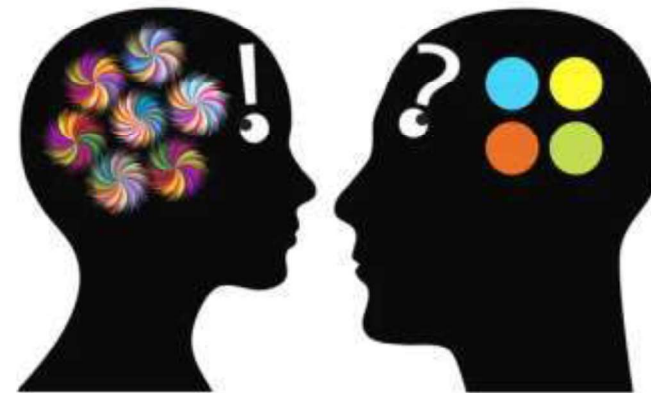
2^{ème} temps de travail en groupe (10 min) :

*Echangez puis mettez vous d'accord sur une seule liste de 4 mots clés : Elaborez une **nouvelle liste de mots.***

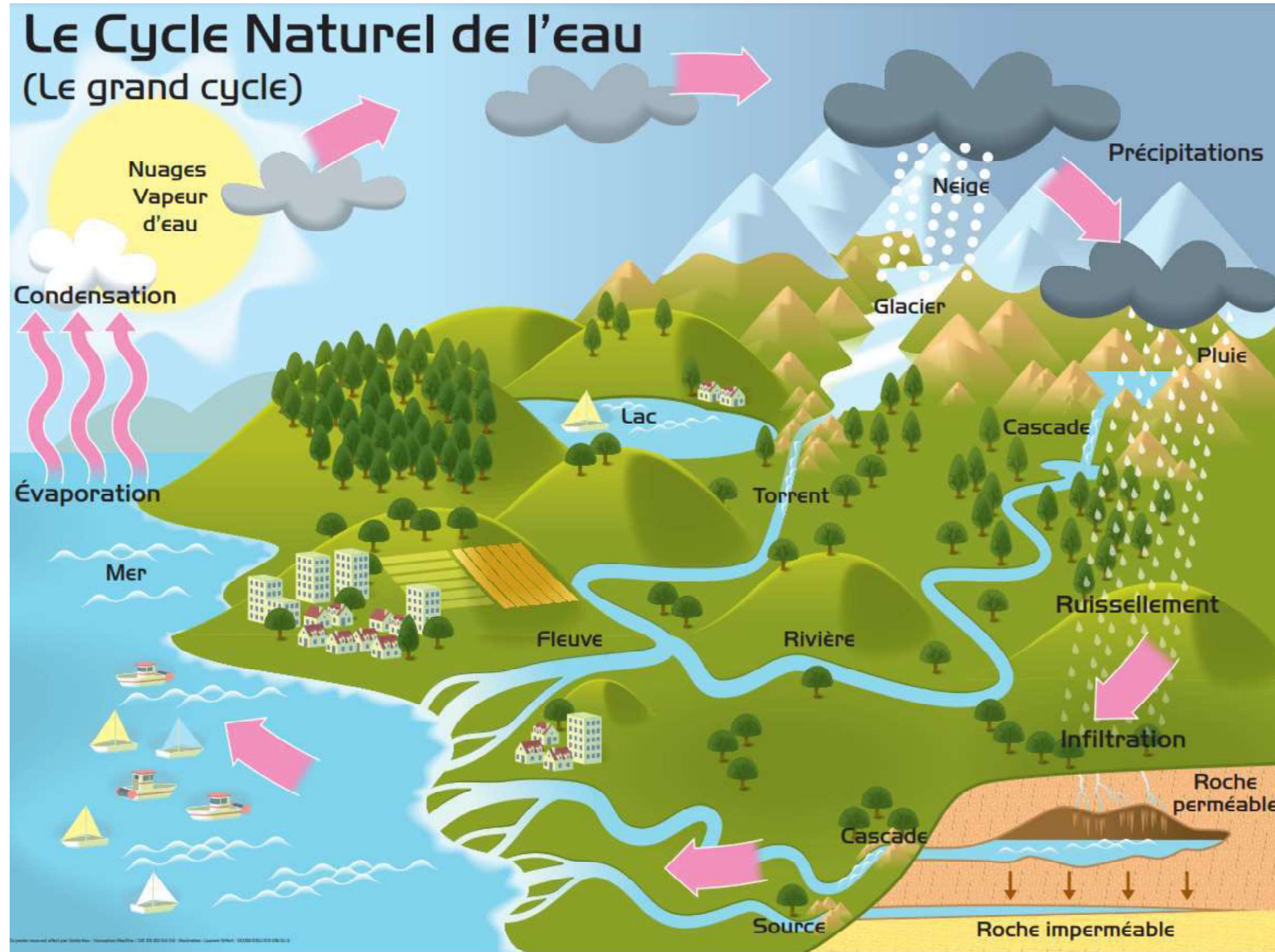


3^{ème} temps de travail en plénière (5 min) :

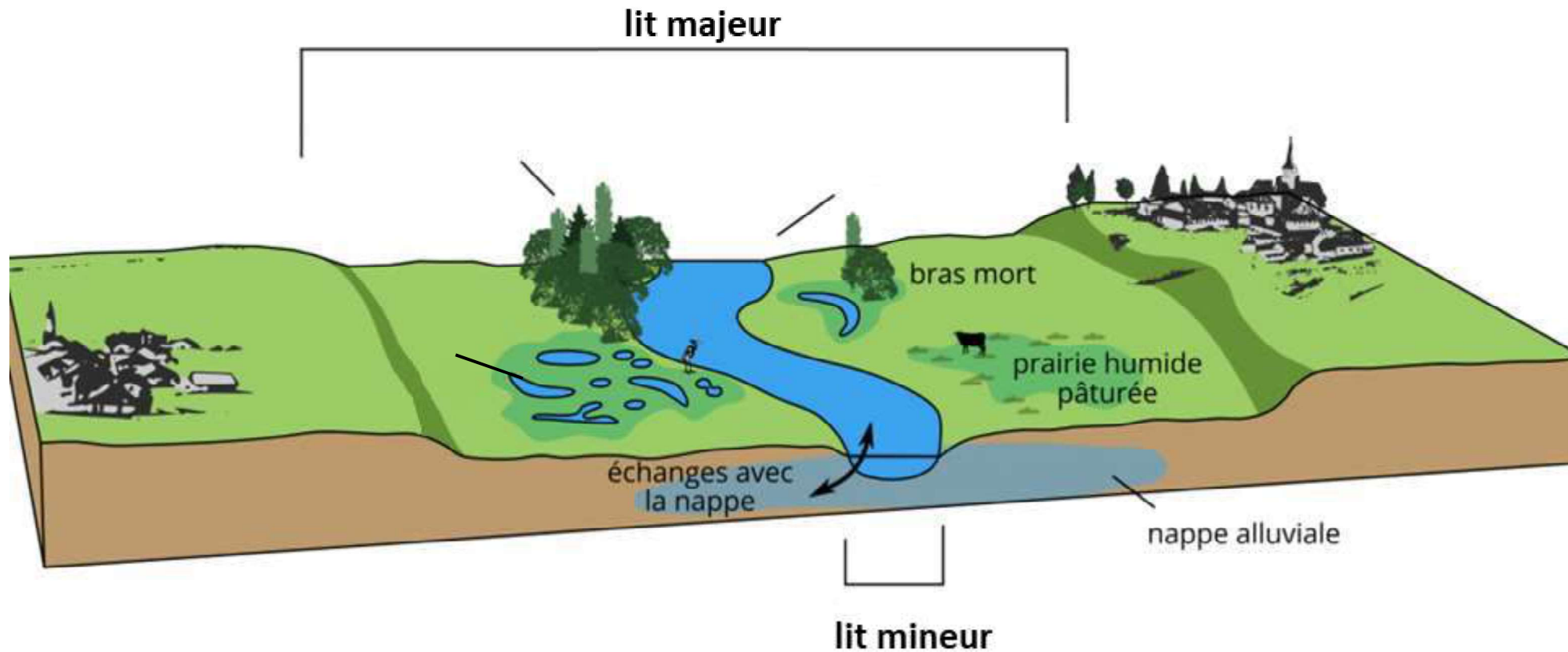
- Classer les mots par thématique
- Définir les mots et les **perceptions partagées**
- **Définir les grands thèmes**



2. Généralités sur l'eau et les milieux aquatiques



La structure du cours d'eau



2. Généralités sur l'eau et les milieux aquatiques





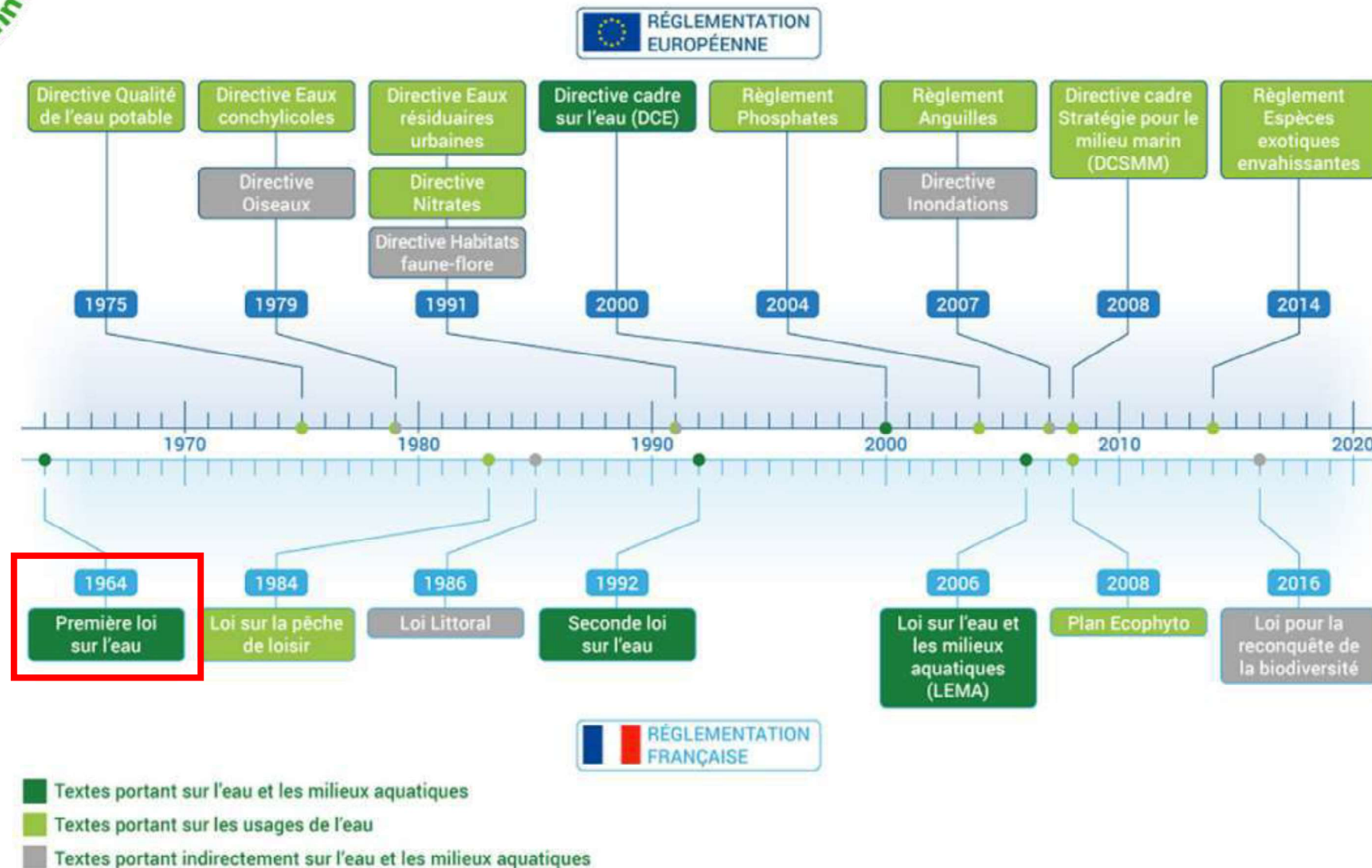
3. Gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques

**Vidéo « La gestion de l'eau sur
un bassin versant - Agence de
l'eau Rhône-Méditerranée-
Corse »**



3. Gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques

Vers le bon état des milieux aquatiques



3. Gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques

1964 : Création des Agences de l'eau par grands bassins hydrographiques en France métropolitaine

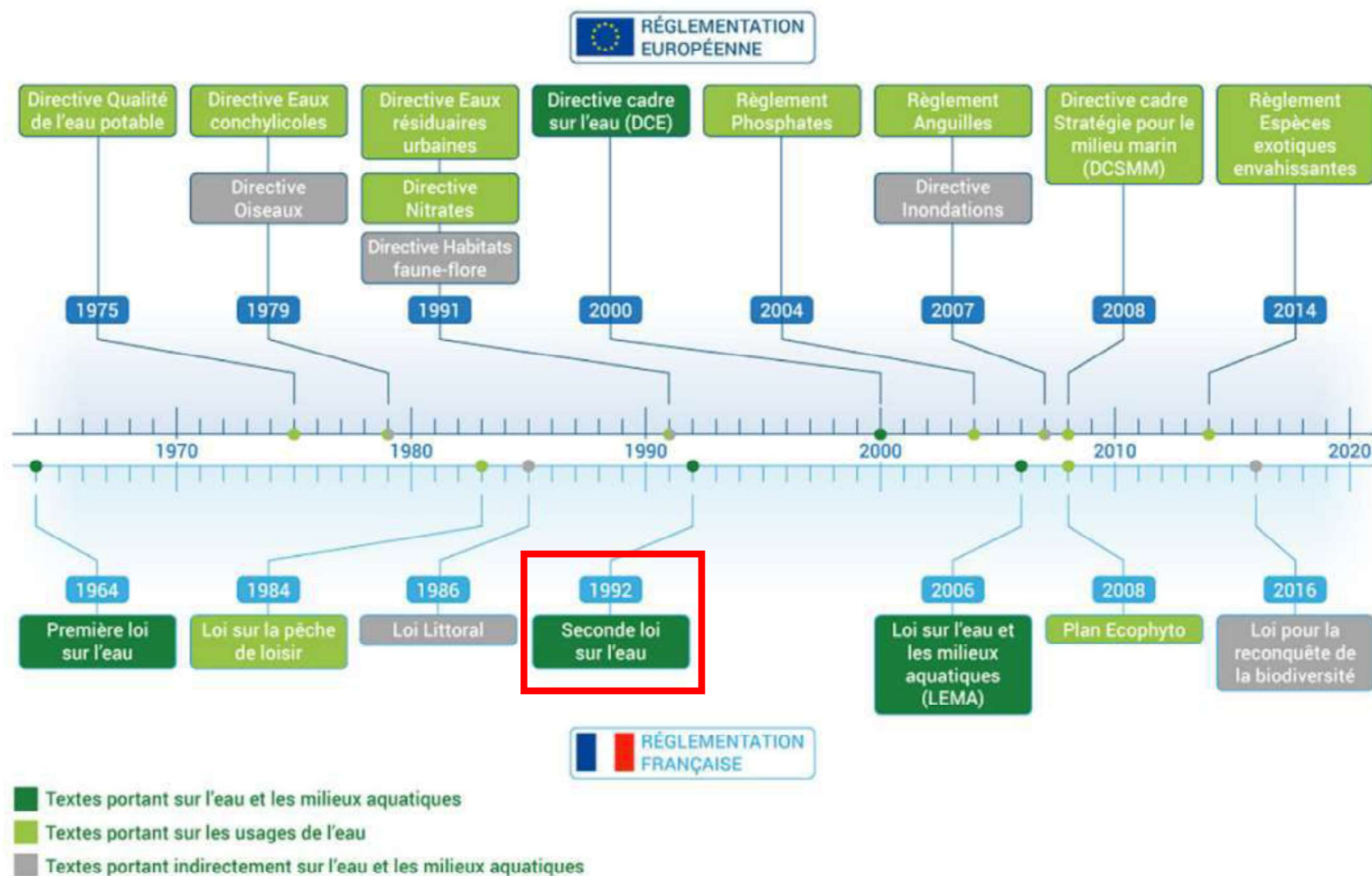


**LES AGENCES
DE L'EAU**



3. Gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques

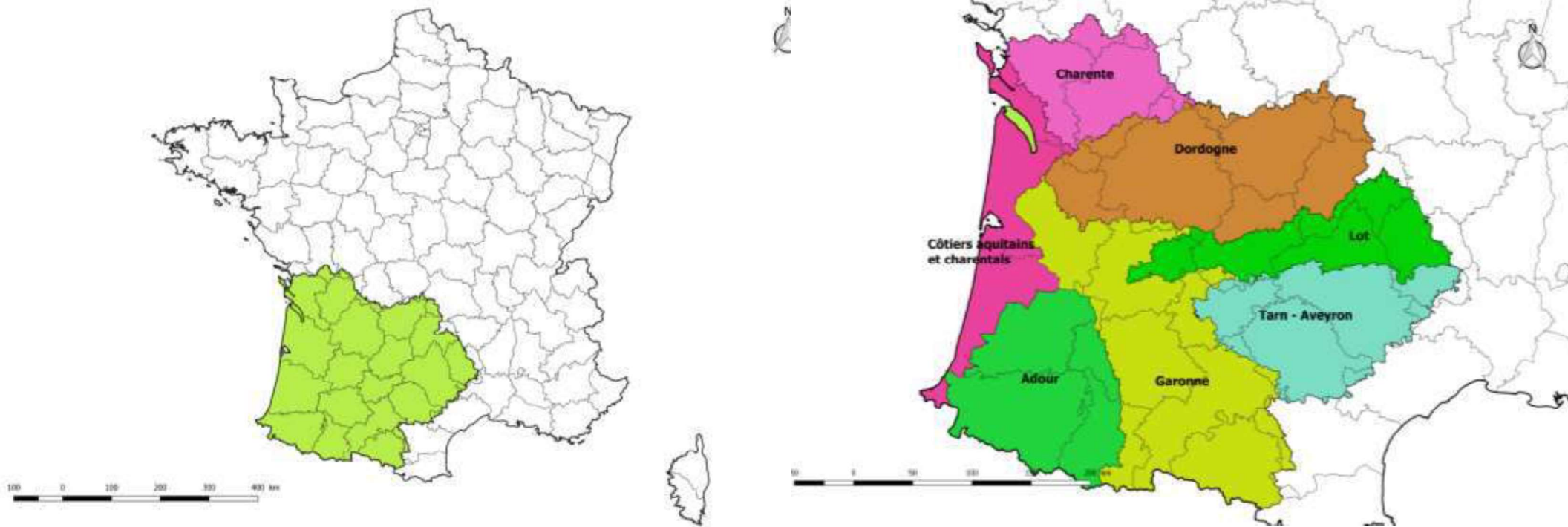
Vers le bon état des milieux aquatiques



3. Gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques

1992 : Loi sur l'eau « patrimoine commun de la nation »

- Planification globale de la gestion de l'eau en France
- Création des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de eaux (**SDAGE**) à l'échelle des grands bassins hydrographiques



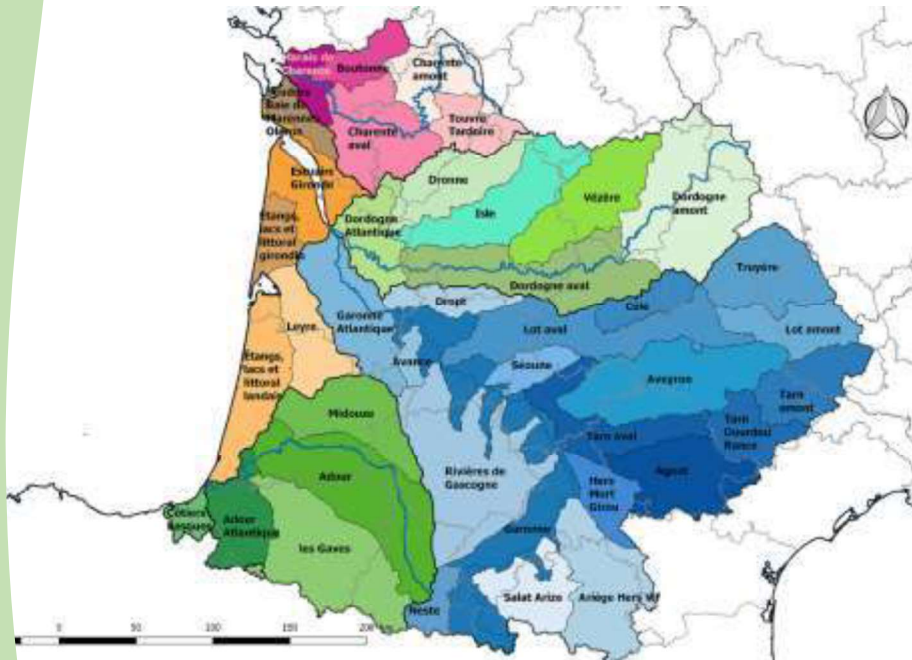
SDAGE : Outil de planification visant à assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle des grands bassins hydrographiques.



3. Gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques

1992 : Loi sur l'eau « patrimoine commun de la nation »

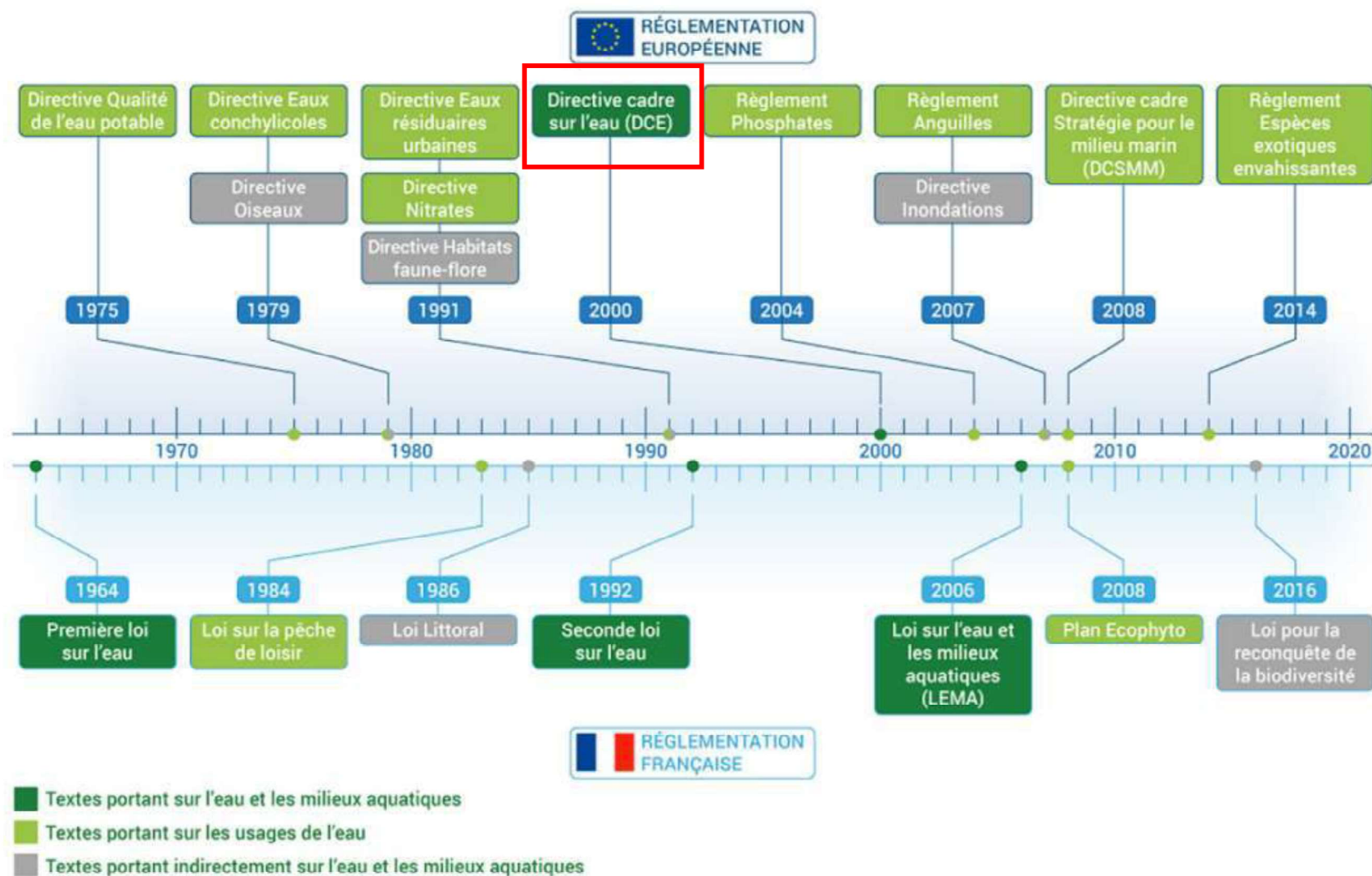
- Création des schémas d'aménagement et de gestion de eaux (**SAGE**) à l'échelle des sous-bassins hydrographiques



SAGE : Outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

3. Gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques

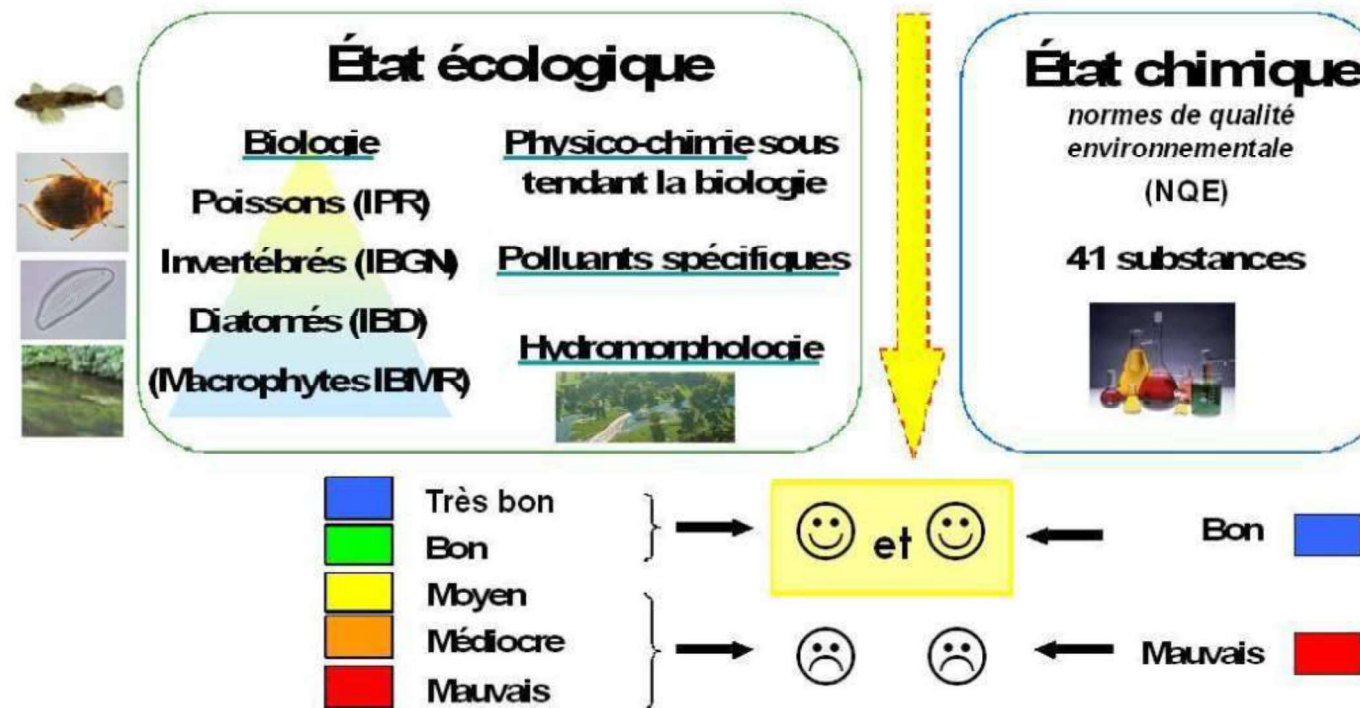
Vers le bon état des milieux aquatiques



3. Gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques

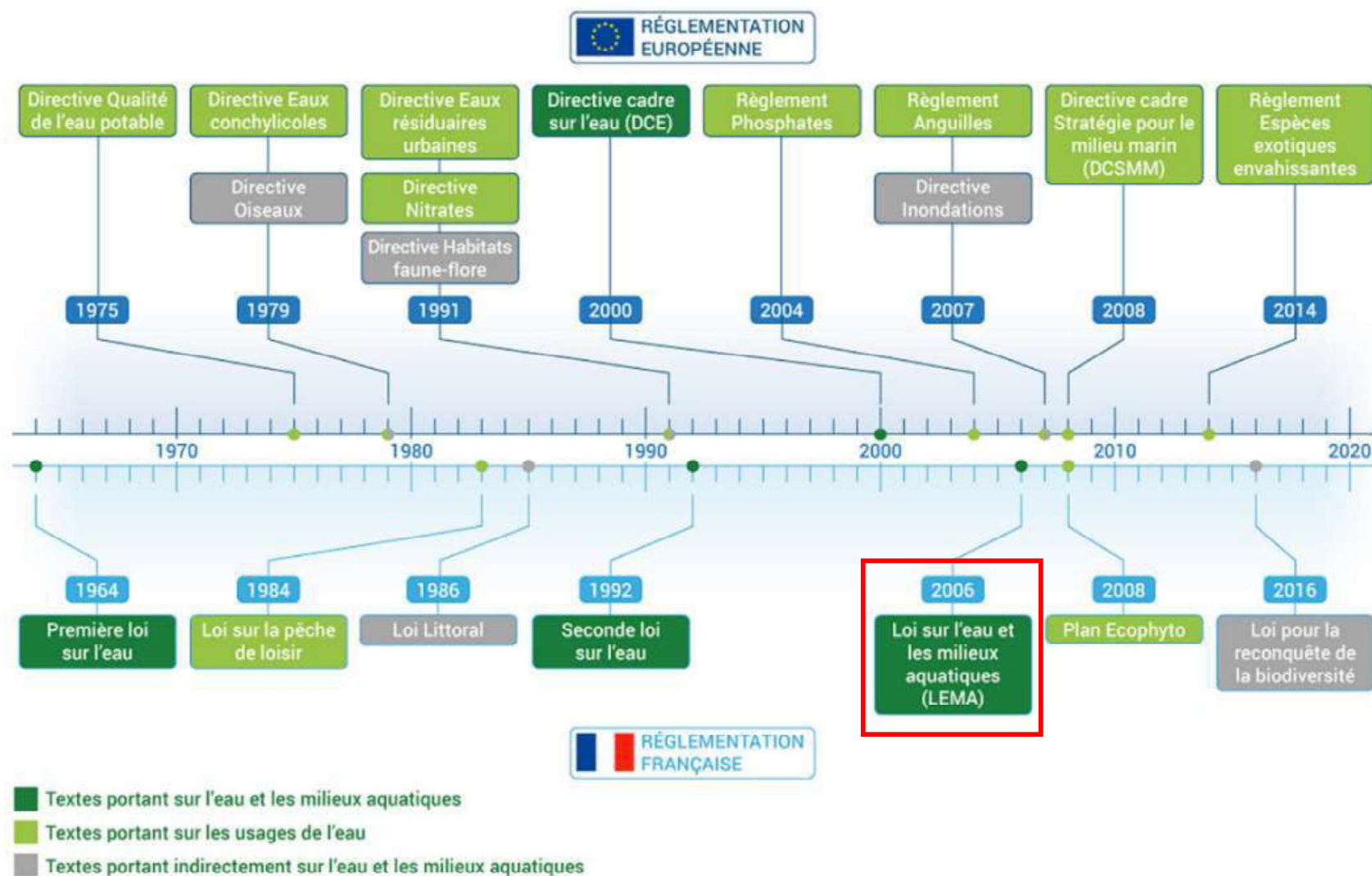
2000 : Directive Cadre Européenne pour l'harmonisation de la gestion de l'eau

- Renforce la gestion par grands bassins hydrographiques
- Impose aux états membres de parvenir à un bon état écologique et chimique des eaux



3. Gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques

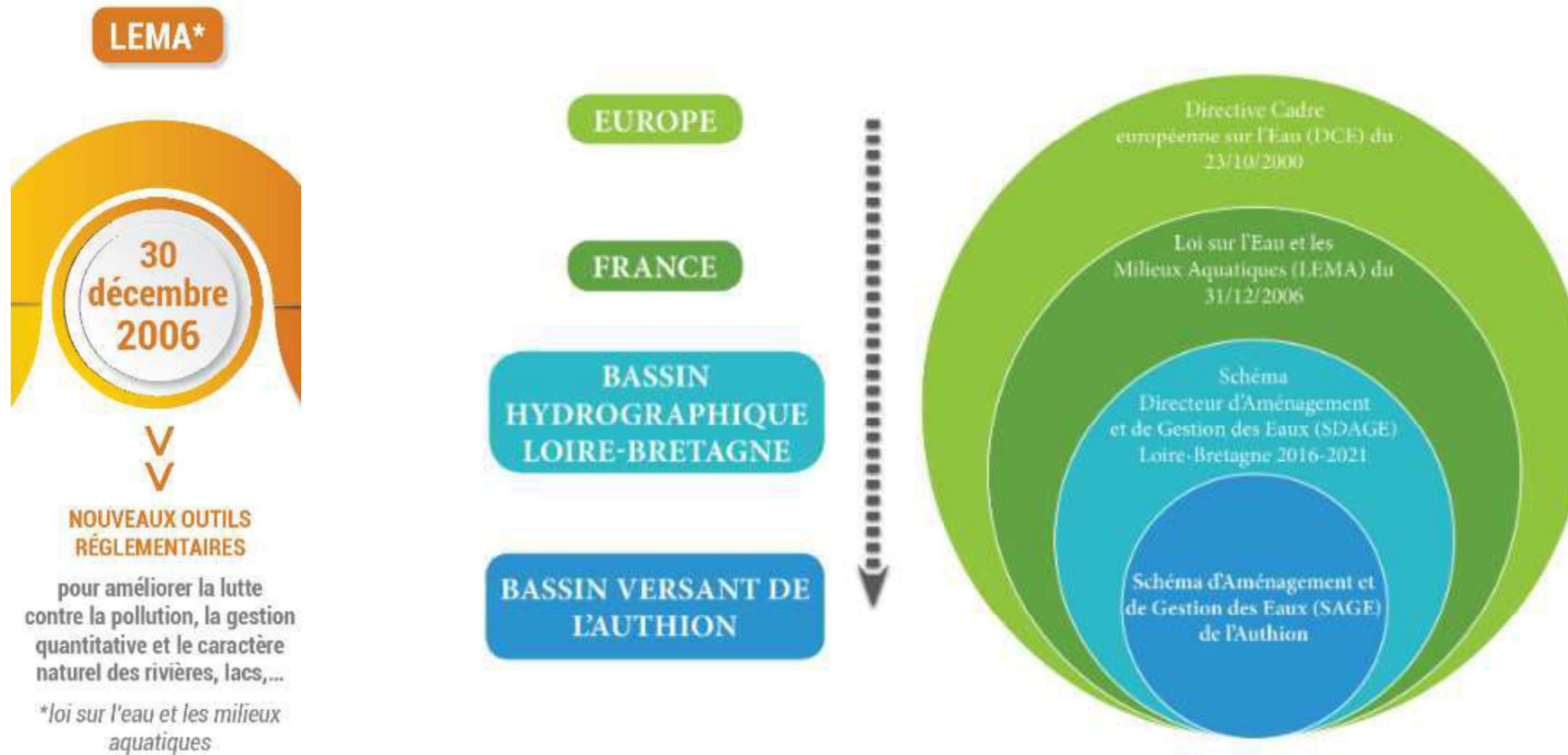
Vers le bon état des milieux aquatiques



3. Gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques

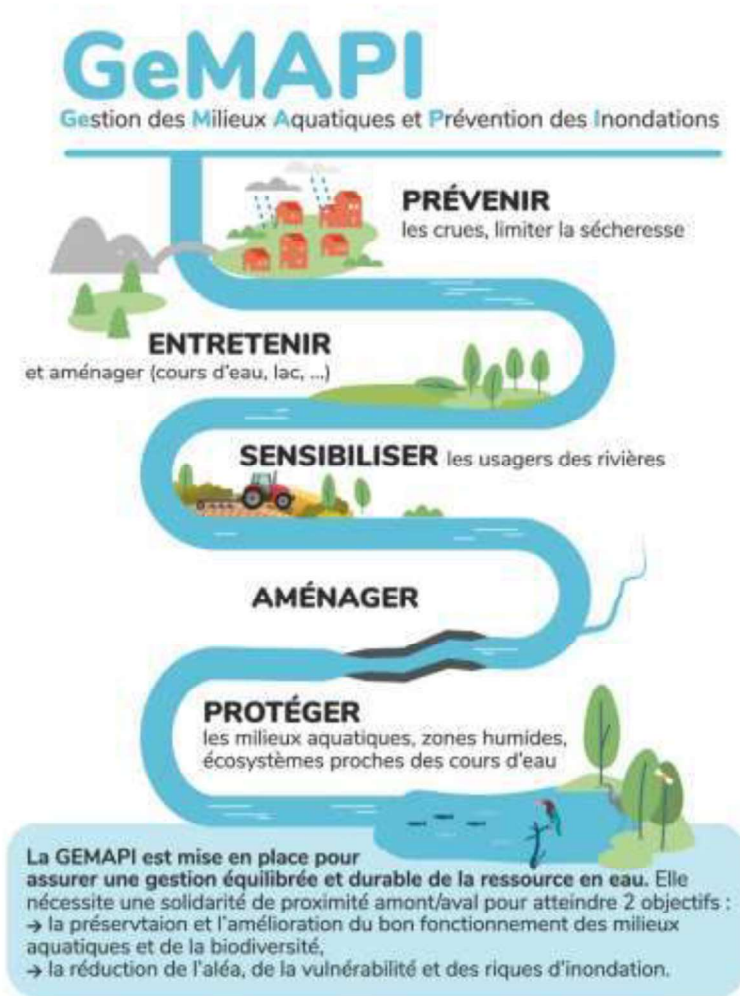
2006 : La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)

- Permettre d'atteindre les objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE)
- Un bon état des eaux d'ici 2015, avec possibilité de report à 2027



3. Gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques

SMAVLOT 47 et ses missions



GEMAPI

Thème 2 :
Grand cycle de l'eau

Travaux sur cours d'eau

Études spécifiques

Mesures de terrain

Appui aux porteurs de
projets publics ou privés





4. La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau

Quels acteurs ? Qui fait quoi ?



Agence Régionale de Santé (ARS)	●	●	Plus petite subdivision administrative dotée de compétences dans le petit cycle de l’eau
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	●	●	Établissement public de l’État mettant en œuvre la politique de l’eau à l’échelle du bassin sous son contrôle et avec les redevances perçues (prélèvements, pollutions), finance des actions en faveur de l’amélioration des milieux aquatiques
Direction départementale des territoires (DDT)	●	●	Établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité, chargé de la protection et la restauration de la biodiversité, habilité à constater les infractions aux lois et aux règlements intégrés au code de l'environnement
Office français de la biodiversité (OFB)	●	●	Met en œuvre et coordonne les politiques publiques du ministère de l’écologie, veille à la préservation des ressources en eau
Conseil Régional	●	●	Met en œuvre les politiques de prévention des risques, de protection et de gestion durable des eaux, instruit les dossiers réglementaires (Sous l’autorité du préfet de département)
Conseil Départemental	●	●	Chef de file pour les compétences liées au climat, animation de la politique de l’eau, finance des actions en faveur de l’amélioration des milieux aquatiques
Etablissement publics de coopération intercommunal (EPCI)	●	●	Association loi 1901 ayant le caractère d’établissement d’utilité publique chargée de développement durable de la pêche amateur et la mise en œuvre d’actions de promotion du loisir pêche et de la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental.
Syndicat mixte ou de rivière	●	●	Promeut les solidarités et la cohésion territorial, accompagner techniquement les syndicats mixtes dans leur projet (Cellule d’accompagnement technique), finance des actions en faveur de l’amélioration des milieux aquatiques
Commune	●	●	Doté de la compétence GEMAPI, regroupement de communes
Agence de l’eau	●	●	Crée dans le but d’exercer la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	●	●	Responsable du contrôle sanitaire des eaux distribuées

4. La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau

Restauration hydromorphologique de la Lémance

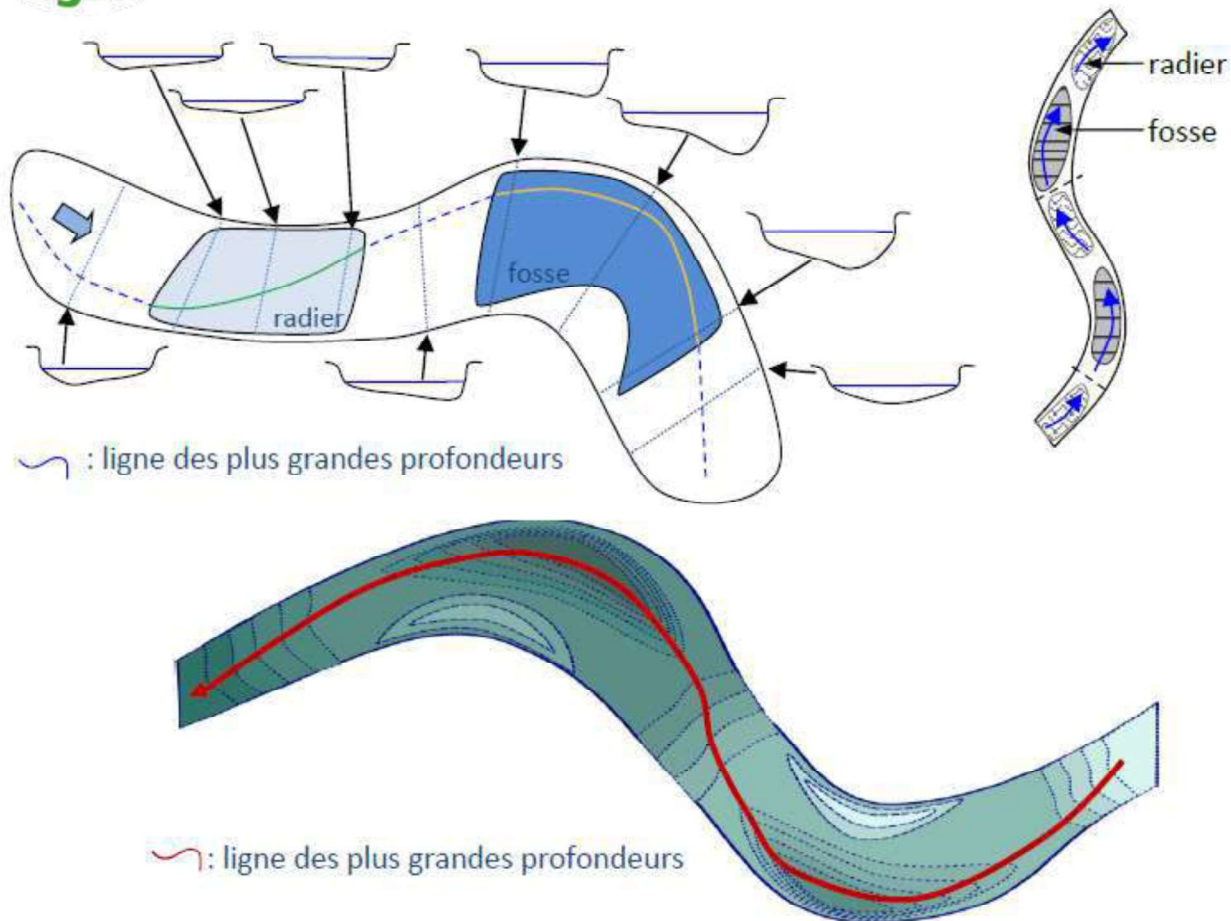


Secteur rectiligne peu diversifié en matière de faciès et de substrat

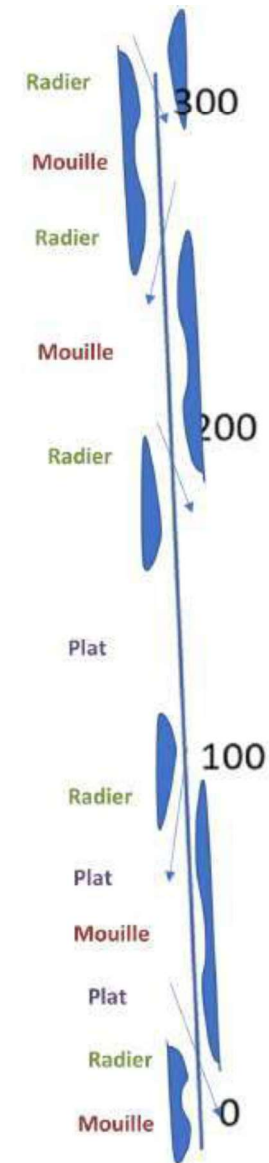


4. La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau

Restauration hydromorphologique de la Lémance



Succession des faciès et pendage latéral en fond de lit (OFB, 2022)





4. La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau

Restauration hydromorphologique de la Lémance



Avant



Après

4. La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau

Restauration hydromorphologique de la Lémance



Avant



Après

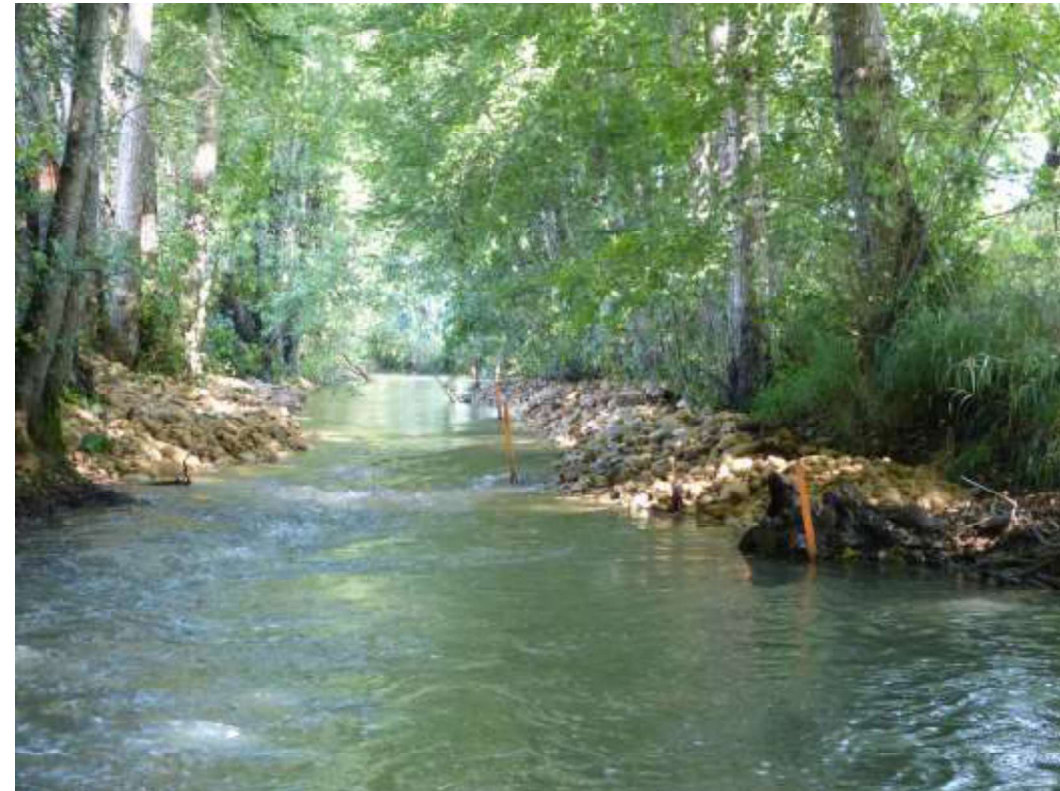


4. La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau

Restauration hydromorphologique de la Lémance



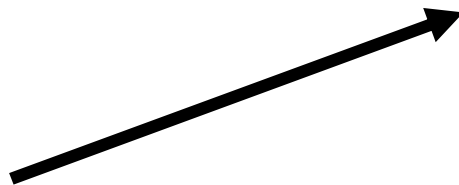
Avant



Après



4. La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau



Fédération Départementale de Pêche et
de Protection du Milieu Aquatique 47



4. La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau



Fédération Départementale de Pêche et
de Protection du Milieu Aquatique 47



Office français de la biodiversité (OFB)



4. La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau



Fédération Départementale de Pêche et
de Protection du Milieu Aquatique 47



Office français de la biodiversité (OFB)



4. La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau



Fédération Départementale de Pêche et
de Protection du Milieu Aquatique 47



Office français de la biodiversité (OFB)



Direction
départementale des
territoires (DDT)



4. La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau



4. La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau



50 %



4. La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau



50 %



10 %



4. La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau



50 %



10 %



20 %



Le développement local à l'échelle Pays



Mercredi 29 janvier 2025

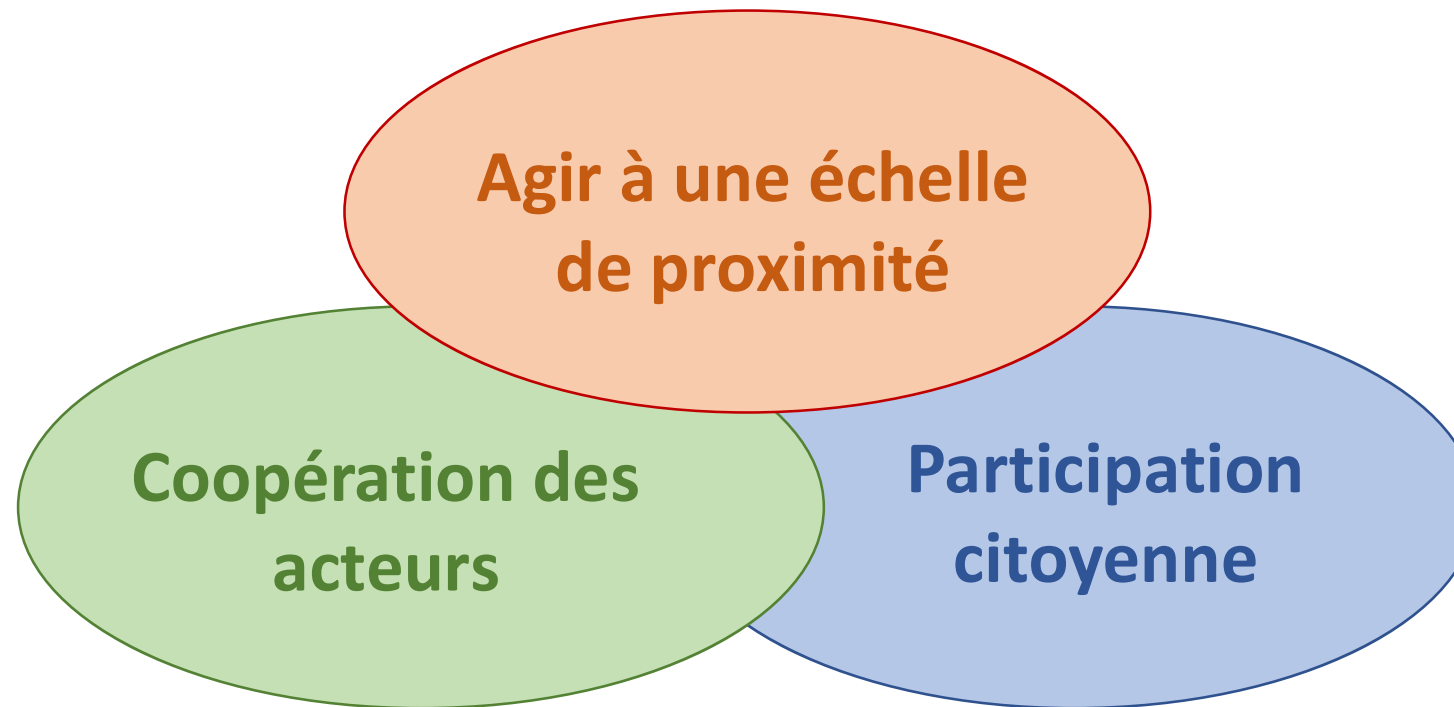
Gwenaël LEBEAU – *Chargé de mission Développement territorial – SMAVLOT 47*

Temps de réflexion collectif (5 min):

*Quel mot derrière la notion de
« développement local » ?*



3 grands principes du développement local



« Être dans une logique de réflexion ascendante »





2. Le développement local pour le Pays de la Vallée du Lot et Bastides

Les missions du pôle Développement territorial

Animation et relais des dispositifs de contractualisation à l'échelle du Pays

Appui aux porteurs de projets publics et privés

Animation de démarches innovantes



Le **Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine**,
un partenaire privilégié pour faire émerger de nouveaux projets



Le territoire du **Pays de la Vallée du Lot et Bastides**,
support pour la mise en
œuvre des dispositifs
régionaux

Le **Contrat de Développement et Transition**

Axe stratégique 1 : Soutenir l'économie du territoire au travers des filières industrielles pour dynamiser la création d'emplois et la valeur ajoutée des productions locales.

Axe stratégique 2 : Apparier les besoins des entreprises et la demande d'emploi pour améliorer l'employabilité et le recrutement sur les métiers du territoire

Axe stratégique 3 : Construire une offre touristique cohérente et différenciée à l'échelle du Pays.

Axe stratégique 4 : Redonner pleinement aux bourgs et aux villes leurs fonctions de centralité.

Axe stratégique 5 : Accélérer les transitions environnementales.



Un **contrat de 2 ans**
(2023-2025) pour
faciliter l'accès aux
aides régionales pour
les acteurs du Pays





2. Le développement local pour le Pays de la Vallée du Lot et Bastides

Exemple d'un **projet réalisé** lors du dernier contrat



Soutien aux actions de protection et sensibilisation à la **préservation des insectes pollinisateurs**



L'animation des **fonds européens territorialisés**

Le SMAVLOT 47 est la structure porteuse du
GAL Vallée du Lot et Bastides

Le **Groupe d'Action Locale (GAL)**,
une instance qui rassemble élus
locaux et acteurs de la société
civile pour animer ensemble une
stratégie de développement local



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



2. Le développement local pour le Pays de la Vallée du Lot et Bastides

Les fonds européens territorialisés :

- **LEADER** : Liaison Entre Actions pour le Développement de l'Économie Rurale
- **FEDER** : Fonds Européens de Développement Régional

Une enveloppe de **3,8 M €** pour soutenir les projets des collectivités, associations et entreprises du territoire (2023-2027)

Une stratégie **multithématiques**

Réaménagement
centre-bourg

Mobilité et
itinérance douce

Agriculture
durable

Coopération : travail en lien avec les autres territoires pour s'inspirer de bonnes pratiques



Exemple de **projets soutenus** par le programme 2023-2027



Création d'un espace de vente
et production à la ferme au
Temple-sur-Lot

60 000 €



Création d'une aire de service
vélo au bord de la voie verte à
Castelmoron-sur-Lot

60 000 €



Réaménagement des Allées Georges Leygues
à Villeneuve-sur-Lot

100 000 €

Des actions de **coopération** sources d'inspiration



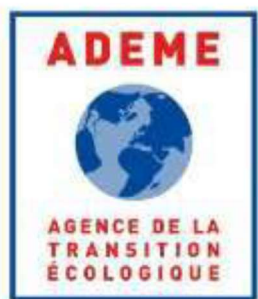
Cycle d'étude et de partage autour de la **revitalisation et du réaménagement durable** des centres-bourgs

Vidéo



Des actions innovantes pour **coopérer en faveur des transitions**

Le SMAVLOT 47 animateur du **Contrat d'Objectif Territorial** (COT) pour le compte de 4 EPCI du territoire



Climat-Air-Energie
Un référentiel à 61 actions
reparties en 6 axes



Economie Circulaire
Un référentiel à 21 actions
reparties en 5 axes



Engagement des 4 EPCI autour d'**objectifs de transition** adaptés à leurs problématiques



Quelle application des principes du développement local par le SMAVLOT 47 ?



Porte une action à l'échelle du **bassin de vie** de la Vallée du Lot et des Bastides



Coopération avec les acteurs publics pour la mise en œuvre des dispositifs

Favorise la **participation** et l'émergence de **projets citoyens**





Merci pour votre attention !

Mercredi 29 janvier 2025

Baptiste BERTHOMÉ – *Technicien de rivière et animateur Zones Humides*
Gwenaël LEBEAU – *Chargé de mission Développement territorial*

